



**Société anonyme au capital de 783 927 680 euros
Siège social : 45, rue Saint-Dominique 75007 Paris**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À
L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 18 MAI 2006**

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site www.amf-france.org de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site www.nxbp.banquepopulaire.fr de NATEXIS BANQUES POPULAIRES (« la société » ou « l'émetteur »). En outre des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction de la Communication financière Groupe, Le Ponant de Paris, 5, rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'assemblée générale mixte du 18 Mai 2006

I – Cadre Juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société NATEXIS BANQUES POPULAIRES. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 18 mai 2006. L'avis de réunion de cette assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires en date du 14 avril 2006, bulletin n° 45.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.nxbp.banquepopulaire.fr) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

II - Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 21 avril 2006

Au 21 avril 2006, le capital de l'émetteur était composé de 48 995 480 actions.

A cette date, la société détenait 1 587 605 actions propres, soit 3,24% du capital.

III – Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 21 avril 2006, les 1 587 605 actions propres détenues par la société sont réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 68 484 actions ;
- croissance externe : 1 519 121 actions.

IV – Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché secondaire de l'action NATEXIS BANQUES POPULAIRES, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI,
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ; ou par attribution gratuite d'actions,
- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de les utiliser pour couvrir des obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital,
- de les annuler par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006.

V – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

5.1 Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée - caractéristiques des titres de capital :

5 % du capital actuel soit 2 449 774 actions ordinaires. Compte tenu des actions auto détenues à la date du 21 avril 2006, soit 1 587 605 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 862 169, soit 1,76% du capital.

5.2 Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix maximum d'achat serait de 250 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 612,44 millions d'euros.

5.3 Modalités de rachat :

Les rachats seront effectués par intervention sur le marché ou par tout autre moyen, notamment par achat de blocs de titres ou via des instruments dérivés, dans le respect de la réglementation applicable. Il est précisé que :

- la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas de manière spécifique la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
- l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés se fera en veillant à ne pas accroître la volatilité du titre.

VI – Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale, soit jusqu'au 18 novembre 2007.

VII – Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 19 mai 2005 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 19 novembre 2006. Les modalités de ce programme ont été décrites dans la note d'information en date du 20 avril 2005 relative audit programme de rachat (visa AMF n° 05-277).

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de l'assemblée générale, soit le 20 mai 2005.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Situation au 21 avril 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	3,24%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 587 605
- dont contrat de liquidité	68 484
- dont croissance externe	1 519 121 ¹
Valeur comptable du portefeuille (euros)	335 937 218
Valeur de marché du portefeuille (euros)	335 937 218

Bilan de l'exécution du programme entre le 20 mai 2005 et le 21 avril 2006

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 21 avril 2006
	Achats	Ventes / Transferts	Etat néant
Nombre de titres	220 245	Ventes : 223 412	
<i>dont contrat de liquidité</i>	86 896	223 412	
		Transferts : 175 000 ²	
Cours moyen des transactions	122,40	140,28	
Montants (euros)	26 958 308	31 340 694	

(1) : Il est rappelé que les titres de capital acquis avant le 13 octobre 2004 ont été en totalité affectés à l'objectif de remise d'actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

(2) : 175 000 actions ont été transférées au contrat de liquidité (cf. communiqués de la société disponibles sur le site de l'AMF, en date du 19 décembre 2005 et du 28 février 2006).